



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

1.0 Introduction

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a besoin des services d'un éditeur de textes français techniques dans le domaine de la réglementation de la sûreté nucléaire, pour sa Direction de la réglementation des substances nucléaires. Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) vise à informer de l'intention de la CCSN d'accorder un contrat pour ces services à :

M. Jacques Dion, 402-7305 Promenade Campeau, Kanata, Ontario, K2K 3M2

Toutefois, avant d'accorder un contrat, la CCSN aimerait donner à d'autres fournisseurs l'occasion de démontrer qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences stipulées dans ce PAC en présentant un énoncé des capacités au cours de la période d'affichage du présent PAC, qui est d'une durée de 15 jours civils.

Si d'autres fournisseurs éventuels présentent au cours de la période d'affichage un énoncé des capacités qui répond aux exigences stipulées dans le présent PAC, la CCSN lancera alors un processus d'appel d'offres par le biais du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement ou en sollicitant des propositions directement auprès des fournisseurs.

Si, à la date de clôture précisée ou avant celle-ci, aucun autre fournisseur n'a présenté un énoncé des capacités répondant aux exigences stipulées dans le PAC, le marché sera adjugé au fournisseur indiqué ci-dessus.

2.0 Contexte

La CCSN a besoin des services d'un éditeur de textes français techniques dans le domaine de la réglementation de la sûreté nucléaire, pour sa Direction de la réglementation des substances nucléaires. Les travaux comprendront ce qui suit :

2.1 Objectifs

- 2.1.1 Fournir, sur demande, des services de haute qualité dans le domaine de la révision de textes techniques en français.
- 2.1.2 Guider l'établissement d'un fond terminologique (anglais-français) propre à la DRSN et participer à l'enrichissement de ce fond.

2.2 Porté du travail

- 2.2.1 Pour chaque projet, discuter des besoins, attentes et délais avec le représentant de la CCSN.
- 2.2.2 Assister à des réunions, s'il y a lieu.



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

- 2.2.3 Comparer les versions françaises avec les textes de départ en anglais afin de relever les écarts de sens, y compris les erreurs d'ordre linguistique ou terminologique, et d'apporter les modifications nécessaires aux textes en français.
- 2.2.4 Effectuer de la recherche terminologique, plus particulièrement dans les domaines d'activités autorisées relevant de la compétence de la DRSN.
- 2.2.5 Consulter les bases de données terminologiques reconnues et autres sources documentaires pertinentes.
- 2.2.6 Consulter, au besoin, les spécialistes de la DRSN pour obtenir des éclaircissements ou des renseignements supplémentaires.
- 2.2.7 Utiliser la fonction suivie des modifications pour apporter les modifications nécessaires aux textes.
- 2.2.8 Faire le suivi des changements demandés par le représentant de la CCSN.
- 2.2.9 Accomplir les travaux de révision dans les délais impartis.
- 2.2.10 Apporter à l'attention du représentant de la CCSN toutes questions relatives à la qualité des textes.
- 2.2.11 Déterminer, avec le représentant de la CCSN, les fichiers à conserver des versions définitives des textes en anglais et en français pour fins de dépouillement terminologique.
- 2.2.12 Déterminer, avec le représentant de la CCCN, le logiciel le plus approprié pour servir de base de données terminologique pour la DRSN
- 2.2.13 Établir des fiches terminologiques bilingues (anglais-français) à partir de la liste de textes à dépouiller.
- 2.2.14 Déterminer, avec le représentant de la CCSN, tout besoin de communication interne (personnel de la DRSN et celui d'autres directions) et externe (par exemple le Bureau de la traduction) s'inscrivant dans le projet de terminologie de la DRSN.
- 2.2.15 Détenir une cote de sécurité de niveau « fiabilité » valide.
- 2.2.16 Consigner les heures de travail pour l'envoi de la facture mensuelle.

De façon générale, les travaux de révision mèneront à la transmission électronique à la DRSN de textes en français dans le format MS Word.

2.3 Tâches à accomplir

- 2.3.1 Réunions, courriels et appels téléphoniques.
- 2.3.2 Révision comparée de textes en français au regard de textes de départ en anglais.
- 2.3.3 Recherche d'ordre linguistique et terminologique.
- 2.3.4 Relecture finale des textes avant livraison.
- 2.3.5 Conservation de fichiers électroniques pour fins de dépouillement terminologique.



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

- 2.3.6 Établissement de fiches terminologiques à partir des textes à dépouiller.
- 2.3.7 Création d'une base de données terminologique propre à la DRSN.

2.4 Produits à livrer

2.4.1 Services de révision de textes techniques

- De façon générale, les travaux de révision (c'est-à-dire chaque texte ou document à réviser) feront l'objet d'une brève rencontre entre l'entrepreneur et le représentant de la CCSN afin de préciser le travail attendu et l'échéance des produits à livrer.
- Au terme des travaux de révision, l'entrepreneur livrera au représentant de la CCSN la version électronique définitive des textes ou documents à diffuser.

2.4.2 Services de terminologie

- Créer et tenir à jour une base de données terminologique propre à la DRSN.
- Établir des fiches terminologiques bilingues (anglais-français) à partir de la liste de textes à dépouiller.

Le contrat proposé est pour une période de base de 1 an, à partir d'août 2013 à août 2014 avec deux périodes supplémentaires de 1 an.

La valeur estimative du contrat, y compris les périodes supplémentaires, est de 75,000.00 \$ (taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) exclue, s'il y a lieu).

3.0 Exigences minimales obligatoires

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- 3.1 Expérience de plus de 10 ans dans la révision de documents techniques dans le domaine de la réglementation de la sûreté nucléaire.
- 3.2 Diplôme en linguistique ou formation universitaire pertinente à la vérification de textes techniques.



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

4.0 Justification du fournisseur présélectionné

Avec son expérience approfondie, M. Dion possède la capacité d'effectuer de la révision de grande qualité pour des textes généraux, juridiques, scientifiques et techniques dans le secteur nucléaire, et de se conformer aux styles de rédaction, aux standards et aux normes terminologiques de la CCSN. Il a été rédacteur-réviseur principal de textes dans l'industrie nucléaire pendant plusieurs années et a établi sa propre série de normes relatives au travail de révision à la CCSN. Son travail dépasse constamment les normes de qualité habituelles, et il possède une grande connaissance du mandat, des secteurs d'activité ainsi que du secteur nucléaire au pays et à l'étranger. De plus, M. Dion est expert dans les normes de rédaction du gouvernement du Canada et a une cote de sécurité valide.

5.0 Propriété intellectuelle

Le Canada entend conserver tout titre de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux découlant de l'exécution du contrat proposé étant donné que le but premier du contrat consiste à obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

6.0 Énoncé des capacités

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé des capacités par écrit à l'autorité contractante, dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 2 août 2013 à 14 h 00 (HNE).

7.0 Coordonnées

Les questions et la présentation des énoncés des capacités doivent être adressées à :

Alex Cassol
Agent principal de l'administration des contrats
280, rue Slater
C. P. 1046, Succ. B
Ottawa (Ontario)
Canada
K1P 5S9
Téléphone : 613-996-6638
Télécopieur : 613-995-5086
Courrier électronique : Alex.Cassol@cnsccsn.gc.ca



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

8.0 Renseignements sur la politique

Règlement sur les marchés de l'État (RME) – article 6, alinéa *d*) les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.

Sous réserve de l'ALÉNA – (article 1016.2 a, b, c, etc.)

Sous réserve de l'ACI – (article 506.12 a, b, c, etc.)